



Réf : 01/25/A.T/t.g.eo

DECISION DE RECRUTEMENT

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

- Vu le Dahir n° 1-04-257 du 25 kaada 1425 (7 janvier 2005) portant promulgation de la loi N°77-03 relative à la communication audiovisuelle telle que modifiée et complétée ;
- Vu l'acte de nomination par le Conseil d'Administration de la SNRT en date du 04 Mai 2005 du Président Directeur Général de la SNRT ainsi que les pouvoirs qui lui sont conférés;
- Vu les dispositions du statut particulier du personnel de la SNRT approuvé par le Conseil d'Administration le 09 janvier 2006, tel que modifié et complété ;
- Vu la procédure de recrutement, intégration et validation de la période d'essai de la SNRT (Réf : GRH-REC-01), entrée en vigueur le 1^{er} Janvier 2021.

DECIDE

Article 1 : Objet

L'opération n° 01/25/A.T est lancée pour le recrutement de **trois (03) Technicien Génie Electronique** ayant les conditions requises suivantes :

Poste	Nombre	Formation /Diplôme	Niveau d'études	Branche/Filière/Option /Spécialité
<u>Technicien Génie Electronique</u>	03 postes	- Titulaire d'un diplôme de BTS, DTS ou équivalent	BAC + 2	- Electronique - Télécommunications et/ ou réseaux - Systèmes embarqués et/ou Automatismes

Article 2 : Principales missions

Le Technicien Génie Electronique exécute les tâches d'entretien et de maintenance préventive et curative des circuits et équipements électroniques qui entrent dans la composition des matériels de diffusion de la SNRT. Sous la supervision du Technicien Supérieur en Génie Electronique et de l'Ingénieur en Génie Electronique, il doit être en mesure d'apporter des

solutions fonctionnelles aux différentes défaillances électroniques et de les mettre en application.

Il est amené à travailler essentiellement sur le terrain et a pour tâches de :

- Désinstaller, installer et paramétrer les équipements ;
- Effectuer des mesures régulières et régler les appareils pour maintenir la qualité des signaux ;
- Utiliser les logiciels d'auto-diagnostic intégrés aux appareils ;
- Tester régulièrement les chaînes de sécurité et de secours ;
- Intervenir rapidement en cas de panne pour réparer ou mettre en œuvre une solution de secours ;
- Veiller à l'application des règles de sécurité ;
- Entretenir les appareils de mesure et veiller à leur étalonnage ;
- Rédiger des rapports d'intervention et/ou tenir un cahier d'intervention ;
- Assurer le câblage des équipements et des signaux ;
- Participer à la qualification de la mise en service des nouveaux équipements.

Article 3 : Compétences requises

Le Technicien Génie Electronique doit être doté des compétences suivantes :

❖ Techniques :

- Niveau maîtrise en :
 - Electronique générale ;
 - Signaux vidéo et audio, analogiques, numériques, compressés et non compressés ;
 - Traitement de signal ;
 - Utilisation des appareils de mesure spécifiques ;
 - Informatique industrielle : réseaux haut débit, serveurs de médias, logiciels de maintenance et d'automatisation ;
 - Lecture et compréhension des schémas fonctionnels des installations et des notices des matériels ;
 - Expression des concepts techniques par des schémas ;
- Niveau pratique en :
 - Informatique générale (DAO) et bureautique ;
 - Maîtrise de l'arabe et du français ;
 - Anglais technique.

❖ Comportementales :

- Disponibilité ;
- Bonne gestion du stress ;
- Rigueur ;
- Esprit d'équipe ;
- Polyvalence ;
- Sens du diagnostic ;
- Respect des contingences de l'antenne ;
- Ouverture d'esprit sur les nouvelles technologies.

Article 4 : Affectation et type de contrat

- Contrat à durée indéterminée.
- Les postes sont basés à Rabat.

Article 5 : Organisation du concours

- La sélection des candidats se fera sur la base d'un test oral et d'un test pratique.
- La note finale est calculée sur la base de la pondération suivante :

$$\text{Note Finale} = \text{Note du test oral} * 0,6 + \text{Note du test pratique} * 0,4$$

L'organisation des tests est déclinée comme suit :

TEST	SUJET	Barème	Langue	Durée de Test
TEST ORAL	1) Présentation du parcours académique et/ou professionnel 2) Présentation des compétences professionnelles et aptitudes personnelles pour le poste à pourvoir	Note/20	Arabe et français	20 minutes
TEST PRATIQUE	Mise en situation professionnelle.	Note/20	Arabe et français	30 minutes

Article 6 : Conditions du concours

Le candidat doit avoir la nationalité marocaine.

Le candidat doit être âgé de **45 ans** au plus à la date de recrutement.

Le candidat doit s'inscrire sur la plateforme de recrutement de la SNRT <http://e-recrutement.snrt.ma> et y uploader les éléments suivants :

- **Un (1) Curriculum vitae (CV) récent.**
- **Une (1) copie de chaque diplôme (en un seul fichier).**
- **Une (1) copie de la CIN.**

Tout dossier incomplet sera systématiquement écarté.

Les candidats qui seront convoqués à l'oral devront se munir de leurs dossiers physiques contenant toutes les pièces uploadées (certifiées conformes).

Le dernier délai pour soumettre le dossier de candidature sur la plateforme de recrutement de la SNRT est le **...13 JUIN 2025.**

La liste des candidats retenus pour passer les tests est publiée sur le site emploi-public.ma et sur la plateforme e-recrutement de la SNRT. La publication de cette liste vaut convocation des candidats admis pour le concours de recrutement.

Faïçal LARAICHI

Président Directeur Général
Société Nationale de
Radiodiffusion et de Télévision

28 MAI 2025